



1. Dénomination de la fonction

**Ingénieur en géomatique 1–ingénieure en géomatique 1**

Code fonction

1.04.023

2. But de la fonction

Mettre en œuvre des systèmes d'information « métiers ». Assurer l'intégration de ceux-ci dans les systèmes transversaux. Assurer la mise en place de processus de traitement cohérents pour la saisie, le traitement et la diffusion de l'information. Assurer le paramétrage des outils géo-informatiques selon les besoins des utilisateurs. Participer à l'acquisition, la diffusion et la valorisation des informations des systèmes.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment de/ d' :

- analyser les besoins des services dans le domaine des systèmes d'information à référence spatiale;
- établir, sur la base de l'analyse des besoins, les modèles conceptuels des données et des traitements;
- définir les processus de gestion de l'information, identifier les problèmes légaux et administratifs et proposer des solutions;
- définir avec les gestionnaires de données les informations à intégrer dans les systèmes transversaux, paramétrer les outils géo-informatiques en fonction des modèles conceptuels;
- définir les procédures de transferts des données et participer à la gestion des serveurs « métiers » et de consultation et à l'administration des données;
- réaliser et mettre à jour les différents sites pour la publication des données géoréférencées;
- assurer le support et le conseil aux utilisateurs, rédiger des documents utilisateurs et de formation;
- rédiger des cahiers des charges en vue de la sous-traitance de projets de réalisation d'applications et d'acquisition de données;
- assurer le contrôle de cohérence et d'exhaustivité de l'information;
- assurer la saisie et la mise à jour des données complexes;
- réaliser des relevés sur le terrain et numériser l'information dans le système;
- participer à des groupes de travail selon les besoins du service;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Ingénieur HES en géomatique ou formation équivalente.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	I	A	H	Cl. max. 17
Points	43	10	49	5	50	Total 157